

# Ami entends-tu...

**JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANAISE**

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité du Morbihan

Administration : 12, Rue du Burtul, LORIENT — Rédaction : 22, Rue Claire Droneau, LORIENT — C. C. P. Nantes 1376 - 37

2

TRIMESTRIEL

1<sup>RE</sup> ANNÉE - AVRIL 1967

PRIX : 1 FRANC

ÉTÉ 1944

**LE FAOUCET**

PRINTEMPS 1967



Apposée, sur un mur de l'Ecole Sainte-Barbe, à LE FAOUCET, cette humble plaque de marbre rappelle au souvenir des heures tragiques de l'été 1944. Cette courte inscription de quelques lignes évoque combien de sang, de larmes, de souffrances, de douleurs et de morts ?

Le Dimanche 30 Avril 1967, la Résistance rendra hommage à ceux qui subirent des sévices ou qui moururent après la torture, en cette école que les nazis avaient transformé en sinistre et sanglante geôle.

**Sous le signe de la RÉSISTANCE UNIE**

*les Résistants de toutes les Familles Spirituelles et Mouvements se retrouveront au*

**X<sup>me</sup> CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE L'A. N. A. C. R.**

**à LE FAOUCET**

**le DIMANCHE 30 AVRIL 1967, Salle CORNIC-LE MEUDEC, Rue des Cendres**

Voir détails pratiques et d'organisation en page 8

## SOMMAIRE

- Rassembler la Résistance Page 3
- Le droit à réparation pour les Anciens Résistants . . . . Pages 4 - 5
- La réunion du Conseil Départemental à Plouay Pages 6-7
- Le X<sup>e</sup> Congrès à Le Faouët. Page 8
- La Retraite du Combattant . . . . . Page 8
- L'Harmonie Municipale de Lanester Page 9
- L'Assemblée de la Section de Lorient pages 10-11
- Tableau des Pensions . . Page 11
- La Bourse de la Détente . . Page 12



### A NOS LECTEURS

L'abondance des matières et la préparation du X<sup>me</sup> CONGRES nous oblige à reporter en notre N° 3 de JUILLET 1967, nos deux rubriques ci-après :

- Connaissance de la Résistance Morbihannaise par ceux qui l'ont vécue.
- Du Pays Gallo au Pays Pourlet et du Vanetais à l'Argoat.

La Commission de Rédaction  
« AMI ENTENDS-TU »  
22, Rue Claire-Droneau  
56 - LORIENT

## POUR un Grand Journal, POUR l'Emulation, POUR le Reflet de la Résistance.

Le départ est donné. Dès la parution du 1<sup>er</sup> N° « d'Ami Entends-tu... » nos adhérents de l'A.N.A.C.R., nos amis et camarades de la Résistance se sont groupés sur la ligne car chacun veut rivaliser d'efforts pour apporter la meilleure contribution à la vie de ce grand lien de la famille résistante.

Avant même que ne soit imprimé le 1<sup>er</sup> exemplaire de ce journal, déjà spontanément des dons financiers sont parvenus à notre Commission de Rédaction. Cet exemple, pour si modeste qu'il soit, était de bonne augure, et la preuve nous a été fournie de la continuité de l'effort en faveur « d'Ami Entends-tu... ».

Un effort que chaque résistant a pris à cœur. La première liste d'Abonnements d'Honneur et de Soutien que nous publions en page 12 est un vivant témoignage.

### L'OBJECTIF DE 1.000

En sa réunion du 28 Février dernier, à Plouay, le Conseil Départemental a fixé le premier objectif de 1.000 abonnés à atteindre dans les meilleurs délais.

Le nombreux courrier qui nous a été adressé, les diverses conversations entre résistants, au cours de ces dernières semaines, laissent à penser que par l'EFFORT DE CHACUN cet objectif sera rapidement atteint. Combien il est encourageant de constater comment la voix de la RESISTANCE porte loin et haut.

Nos premiers abonnés, en majorité, c'est sûr, dans notre département, voient se joindre à eux des amis et camarades résidant à Lyon, Paris, Châtelerault et dans les départements limitrophes au Morbihan. Oui l'audience de notre journal, pour ses premiers pas, est incontestablement d'une grande portée.

### LA JEUNESSE AMIE

Par sa présentation, son contenu technique, éducatif et divertissant, « Ami entend-tu » a recueilli l'approbation unanime des anciens résistants, mais il apporte en plus un réconfort aux promoteurs de ce journal car « Ami Entends-tu... » est devenu aussi l'ami de la jeunesse. Et pour ne citer que 2 cas :

— celui de ce jeune, accomplissant actuellement son service militaire, et qui par l'intermédiaire de son oncle (ancien des maquis d'Indre-et-Loire) nous a fait parvenir une poésie toute simple que nous publions en page 3

— celui des heureux gagnants de nos jeux de « La Bourse de la Détente » qui au nombre de 7 comptent dans leurs rangs :

1 jeune père de famille de 24 ans.

1 jeune mère de famille de 23 ans.

1 jeune fille de 20 ans.

1 adolescent de 14 ans.

1 jeune homme de 18 ans.

Oui la jeunesse est avide de connaître ce que fut la Résistance. Il nous appartient de donner cours à cette soif de savoir et chaque trimestre nous nous efforcerons de satisfaire

nos lecteurs, de la part desquels nous attendons leurs critiques et suggestions.

Et maintenant pour ce début du Printemps 1967,

Amis lecteurs,

Camarades Résistants,

au travail pour que chaque abonné fasse un nouvel abonné à « Ami entend-tu... »

Nous publierons dans notre journal de Juillet 1967 une première liste de l'émulation concernant :

— Les collecteurs d'abonnements ;

— Les collecteurs d'annonces publicitaires ;

— Les envois de photos et récits de la résistance morbihannaise.

La Commission  
de Rédaction  
du Journal départemental

LIBRAIRIE DES ECOLES

ET DES ADMINISTRATIONS

# René TOHIC

73, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

## Pour vos intérieurs et vos extérieurs

adressez-vous à un spécialiste

# R. POULEAU

DÉCORATION — PAPIERS PEINTS  
PEINTURE — en plus un — VITRERIE

76, Boulevard Léon-Blum — LORIENT

## RASSEMBLER TOUTE LA RÉSISTANCE POUR LE TRIOMPHE DE SES IDÉAUX

Se situant une année après notre Congrès National de Toulouse, notre Congrès Départemental nous permettra de faire le point, après une année de lutte pour l'Union des Résistants, pour nos droits, pour la France, pour la Liberté et la Paix.

Nous ne pouvons oublier que la Résistance a été le plus puissant mouvement populaire de l'époque contemporaine. La Résistance a prouvé que vingt-trois ans après la Libération, elle demeure une force vive, un exemple de gage de confiance dans l'avenir du pays.

La faculté d'oubli d'une part, et la volonté délibérée de certains de dénaturer, de falsifier ce capital national, d'autre part, et la nécessité d'apporter à la jeunesse qui n'a pas connu la Résistance, et qui est avide de savoir ce qu'elle fut réellement, nous imposent le devoir de faire revivre ce que furent ces pages glorieuses de l'histoire de tout un peuple, justement fier de sa tradition nationale.

Jamais les raisons de l'accord réalisé entre toutes les familles spirituelles de la Résistance ne seront mieux comprises, ni les développements futurs mieux préparés que si l'A.N.A.C.R. aboutit à remémorer l'action passée par tous les moyens possibles.

Notre Congrès Départemental de LE FAOUEZ doit nous permettre d'aller encore plus de l'avant, pour mieux faire connaître ce que fut l'action de la Résistance en notre département, de mieux faire connaître notre lutte dans la Guerre de Libération Nationale.

Notre Congrès de LE FAOUEZ doit être préparé d'une façon minutieuse par tous nos adhérents. Les responsables des sections locales se doivent de réunir leurs adhérents en assemblée générale pour désigner les délégués, un compte rendu de ces assemblées devra être adressé au Bureau Départemental. Faites publier ces compte rendus dans la presse. La population morbihanaise a les yeux tournés vers nous. Nous devons montrer que l'UNITE de la Résistance continue de se réaliser.

Aussi est ce avec la certitude d'être approuvé de tous que nous proclamons à nouveau notre indéfectible attachement aux libertés et aux principes démocratiques définis par LE CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE. Nous rappellerons qu'en 1944, les représentants de toutes les familles spirituelles de la Résistance ont unanimement défini les libertés fondamentales, le respect des libertés si chèrement acquises en 1944, est simplement le respect de notre Victoire.

Les tâches qu'il nous impose, sont des tâches d'honneur et de stricte fidélité :

- Pour le respect de nos droits ;
- Pour faire respecter l'honneur de la Résistance ;
- Pour exalter la Résistance ;
- Pour le respect des principes démocratiques du programme du C.N.R. ;
- Pour le respect de la Victoire ;
- Contre le militarisme allemand et pour une véritable réconciliation de nos deux peuples ;
- Pour la détente et le désarmement ;
- Pour la Paix.

ANCIENS RESISTANTS DU MORBIHAN, TOUS A LE FAOUEZ,  
LE 30 AVRIL 1967, AU CONGRES DE LA RESISTANCE UNIE.

Edouard LE NY,  
Président Départemental  
Membre du Bureau National.

## Morts dans l'Ombre

Combattants de la nuit,  
Dans les bois était leur nid.  
Des Hommes révoltés,  
Qui paraissaient enchaînés  
Sous le joug allemand,  
Mais chaque cœur de partisan  
Attendait patiemment,  
L'heure et le moment  
D'attaquer l'ennemi,  
Venu prendre leur Patrie.  
Par petits groupes, plus leur courage,  
Ils combattaient avec rage.  
Quand la victoire fût-là,  
Certains, ne la virent pas,  
Ils étaient morts, sans qu'on les voit,  
Tous seuls, à travers bois.  
Prisonniers, torturés, puis fusillés,  
Le petit matin levé.  
Mais chaque goutte, de leur sang,  
Était, le début de la libération.  
La France vous dit merci,  
A vous, les Héros du maquis.

A la Résistance Française  
Mulhouse, le 25-11-66



magasin pilote

**MOBILIER  
DE FRANCE**

# MEUBLES MOYSAN

ENSEMBLIER-DÉCORATEUR  
PLACE JULES-FERRY - LORIENT - TÉL. 64.23.91

## HOTEL "AR BRUG"

Tout Confort

CRÊPERIE - TAXI - AMBULANCE - ALIMENTATION GÉNÉRALE

J.-J. LE GUELLEC

20, Rue de la Gare — 56 - GOURIN — Téléphone : 122

# LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION...

Dans notre premier numéro nous vous avons fait savoir :

1° — Que la loi du 31 Mars 1919, avait substitué à la notion « ASSISTANCE » la notion « DROIT A RÉPARATION ».

2° — Que la loi du 6 Août 1947, avait créé « LE CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE ».

3° — Que bafouant le principe de la permanence du DROIT A RÉPARATION, DES FORCLUSIONS FURENT VOTEES, et sont maintenues envers et contre tous.

4° — Que le JOURNAL OFFICIEL du 30 Décembre 1966, a publié un décret levant, pour un an, (du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1967) les forclusions frappant les demandes de la :

## Croix du Combattant Volontaire

Vous devez en faire la demande **VOUS-MEME** au Colonel, Directeur du Recrutement de la 3<sup>me</sup> Région Militaire, Quartier Foch, 35 - RENNES.

et de la **MEDAILLE DES EVADES**.  
Vous devez en faire la demande **VOUS-MEME** au Général, Commandant la 31<sup>me</sup> Division Militaire — Etat-Major — Quartier Foch, 35 - RENNES.

**NOTA** : Pour permettre l'application des dispositions concernant la **CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE**, les listes d'homologation des unités combattantes, tant de la Guerre 1939-1945 que de la Résistance, pourront être déposées jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 1967.

**IL APPARTIENT AUX LIQUIDATEURS ET AUX CHEFS D'UNITES DE DEPOSER EUX-MEMES LEURS ORDRES DE BATAILLE.**

5° — Que le nombre de cartes de **COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE (C.V.R.)** et de cartes de **REFRACTAIRE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE**, délivrées par l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Morbihan n'est pas en rapport avec le nombre de Résistants de notre département, ni avec les faits de Résistance reconnus officiellement.

6° — Les conditions à remplir pour prétendre à la carte C.V.R. dans l'éventualité d'une levée de la forclusion.

## RECOMMANDATION

Je recommande aux personnes croyant pouvoir prétendre à la carte C.V.R. ou à la carte de Réfractaire, de rechercher des preuves par certificats ou attestations sur l'honneur, afin de préparer des dossiers que nous pourrions conserver dans l'attente d'une action prochaine.

**PREPAREZ CHAQUE DOSSIER EN 3 EXEMPLAIRES**

## La Carte du Combattant 1939-1945

Etudions le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, nous trouvons :

Article L-253. — Il est créé une carte de combattant qui est attribuée dans les conditions fixées aux articles R-223 à R-225.

Article L-254. — Toute décision prise par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en application de l'article R-227, reconnue par la suite mal fondée, peut être à toute époque rapportée par le Ministre, à la diligence de l'Office National.

Article A-116. — Sont considérés comme combattants, les militaires, résistants et marins de commerce répondant aux conditions fixées par l'article R-224 C.

## Article R 224 C

Sont considérées comme combattants les personnes qui :

1° — ont appartenu pendant trois mois, **consécutifs ou non**, aux unités énumérées aux listes établies par le Ministre de la Défense Nationale et s'il y a lieu, par le Ministre de la France d'Outre-Mer ;

2° — ont été évacuées pour blessure reçue ou maladie contractée en service alors qu'elles appartenaient aux unités

énumérées aux listes susvisées, mais sans condition de durée de séjour dans ces unités ;

3° — ont reçu une blessure de guerre, quelque soit l'unité à laquelle elles ont appartenu, sans condition de durée de séjour dans cette unité ;

4° — ont été, soit détenues comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit immatriculées dans un camp en territoire ennemi, sous réserve d'avoir appartenu, au moment de leur capture, sans condition de durée de séjour, à une unité combattante pendant la période où celle-ci avait cette qualité ;

5° — ont été soit détenues comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit immatriculées dans un camp en territoire ennemi où elles ont été

par

**Albert LE PRIOL**

Membre de la Commission Nationale  
d'Action Revendicative et des Droits.

détenues pendant quatre vingt dix jours au moins, sous réserve d'avoir appartenu antérieurement à leur capture ou postérieurement à leur détention, sans condition de durée de séjour, à une unité combattante, pendant la période où celle-ci avait cette qualité ;

6° — faites prisonnières, ont obtenu la Médaille des Evadés, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 30 Octobre 1946 (loi 46-2423 complétée par la loi n° 48-402 du 10 Mars 1948 abrogée par l'article 14 du décret n° 59-282 du 7 Février 1959) ;

7° — faites prisonnières, peuvent se prévaloir des dispositions du chapitre I du titre II relatives aux membres de la Résistance ayant servi dans les Pays d'Outre-Mer ou ayant résisté dans les camps de prisonniers ou en territoires étrangers occupés par l'ennemi, ou ont fait l'objet de la part de l'ennemi, pour actes qualifiés de Résistance, de mesures de représailles et notamment de conditions exceptionnelles de détention ;

8° — les Alsaciens et Mosellans qui, sans avoir servi dans l'armée française, satisfont aux conditions qui sont déterminées par arrêté interministériel dont les dispositions font l'objet des articles A. 123-2 à A. 123-5 ;

9° — les titulaires de la carte de Déporté ou d'Interné Résistant délivrée en application des dispositions des article L. 272 à L. 277 ;

10° — les titulaires de la Carte du Combattant Volontaire de la Résistance (C.V.R.) délivrée conformément aux dispositions des articles L. 262 à L. 271 ;

**MOTOBÉCANE**



CONCESSIONNAIRE :

**Marcel LE FUR**

83, Rue Jean-Jaurès

**LANESTER**

Tél. 64.29.90

Toute la gamme

de MOBYLETTES-CADY et Vélos

# ...LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION

11° — les agents et les personnes qui, bien que ne remplissant pas les conditions susvisées, ont néanmoins effectivement pris part à la Résistance dans les conditions déterminées à l'article A. 123 ;

12° — les personnes qui, sans remplir les conditions exigées pour les trois catégories précédentes, peuvent se prévaloir dans la Résistance, des circonstances particulières admises pour les militaires ;

13° — les membres de la Marine Marchande de la France Combattante visés par le décret du Comité Français de la Libération Nationale en date du 1<sup>er</sup> Avril 1943 ;

14° — les marins du commerce et de la pêche qui :

a) ont navigué pendant trois mois, consécutifs ou non, soit au commerce, soit à la pêche, en 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> zone, dans les régions et à des époques où la navigation donne droit à la qualité de combattant au personnel de la Marine Militaire ;

b) ont appartenu à une station de pilotage ou ont été inscrits au rôle de remorqueur ou de bâtiment de servitude et ont accompli trois mois de service entre les dates et dans les conditions fixées pour chaque station et chaque port suivant la procédure déterminée à l'article R. 227 ;

c) ont appartenu aux équipages des navires visés aux alinéas a et b sous les conditions particulières prévues pour les militaires ;

15° — des bonifications afférentes soit à des opérations de combat limitativement désignées ou effectuées dans des conditions exceptionnellement dangereuses, soit à des situations personnelles résultant du contrat d'engagement ou d'une action d'éclat homologuée par citation individuelle ou par citation collective au titre d'une unité ou d'une fraction d'unité constituée, sont accordées aux militaires ainsi qu'au personnel des catégories 13 et 14.

Le personnel des catégories 13 et 14 peut également bénéficier des bonifications qui lui sont propres lorsqu'il justifie d'une présence à bord d'un navire ayant participé, soit aux opérations d'évacuation de Dunkerque, soit à des opérations destinées à venir en aide à la Résistance.

Ces bonifications ne doivent dépasser la durée de 25 jours, leurs modalités d'application sont fixées par arrêté des ministres intéressés (Décret du 24 Mai 1954).

## Commentaires

**En règle générale**, pour avoir droit à la carte du combattant il faut avoir appartenu pendant trois mois, consécutifs ou non, à une ou plusieurs formations combattantes ou assimilées.

Cette règle est commune à tous les militaires des armées de terre, de mer et de l'air, ainsi qu'à la Résistance.

On considère comme période de Résistance le temps passé sous l'occupation allemande, c'est-à-dire la période comprise entre le 26 Juin 1940 et la libération du département où se sont déroulés les opérations et les combats pour lesquels la carte de combattant a été demandée.

La date officielle de la libération du Morbihan a été fixée au 10 Août 1944.

Douze bataillons ont été homologués dans notre département avant le 10 Août 1944, ce qui permet aux titulaires du Certificat d'Appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.), modèle national, de présenter des dossiers de demande de la carte du combattant en ne fournissant que cette pièce officielle, qui n'est valable que pour la période pendant laquelle l'unité, dans laquelle a servi l'intéressé, est reconnue **UNITE COMBATTANTE**.

Pour tous les autres Résistants, soient qu'ils aient servi dans les F.F.I., dans la R.I.F., ou qu'ils ont accomplis des actes individuels et isolés qualifiés d'actes de Résistance, ils doivent se référer à l'article A. 123 et fournir les preuves de leur action par attestations très circonstanciées avec de nombreuses dates (voir l'article A 123-1).

## Article A. 123-1

Ont droit à la qualité de combattant, les personnes qui, sans répondre aux dispositions des articles A. 119 et R. 224 C justifient :

a) Soit par le rapport motivé émanant du liquidateur responsable de l'organisme au compte duquel elles ont opéré ;

b) Soit par deux témoignages circonstanciés établis par des personnalités notoirement connues pour leur action dans la Résistance, avoir accompli pendant trois mois consécutifs ou non, l'un ou plusieurs des actes individuels de Résistance énumérés limitativement ci-dessous.

— Création et direction aux échelons nationaux, régionaux et départementaux, d'organisations de Résistance reconnues ;

— Détention volontaire de matériel clandestin d'impression ;

— Rédaction, impression, transport ou distribution habituels de tracts ou journaux clandestins, établis par une organisation reconnue ;

— Fabrication habituelle et non rétribuée de pièces d'identité pour des membres de la Résistance ;

— Transport ou détention volontaire d'armes et d'explosifs dans un but de Résistance ;

— Fabrication de matériel radio, destiné aux émissions et réceptions de postes clandestins utilisés pour la Résistance ;

— Fourniture volontaire, gratuite et habituelle de locaux aux réunions de groupes clandestins ;

— Hébergement gratuit et habituel de Résistants traqués ou blessés au cours d'une action militaire, de militaires français ou alliés évadés ou de parachutistes des armées alliées ;

— Passage habituel, à titre gratuit, de Résistants ou de militaires évadés hors du territoire occupé vers la France Libre ou les pays alliés ;

— Destruction habituelle de voies de communications ou d'installation ferroviaire, portuaire ou fluviale ;

Ces témoignages sont certifiés sur l'honneur et ils engagent la responsabilité de leurs signataires, dans les conditions prévues par l'article 366 du Code pénal.

## Pièces à produire pour constituer le dossier

Deux témoignages circonstanciés de personnes connues pour leur action dans la Résistance.

Remplir l'imprimé spécial de demande d'attribution de la carte du Combattant, qui sera fourni par la Mairie.

Ne pas oublier de le signer à la dernière page (page 8).

Joindre un bulletin de naissance ou une fiche d'état civil.

Nous transmettre le dossier :

à l'adresse du Secrétaire Général : 22, Rue Claire-Droneau, à Lorient.

L'Association se charge de déposer le dossier à l'Office après en avoir pris un double qui servira en cas de contestation de la part de l'Office des A.C.V.G.

**Dans les 140 succursales  
de l'Union Coopérative Lorientaise**

**TOUT VOTRE APPROVISIONNEMENT  
AU MEILLEUR PRIX**

— RISTOURNES IMPORTANTES AUX COOPERATEURS —

# Pour préparer le X<sup>me</sup> Congrès LE CONSEIL DEPARTEMENTAL S'EST REUNI A PLOUAY

Le Conseil départemental de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.) s'est réuni à la mairie de Plouay le Dimanche 26 Février, sous la Présidence d'Honneur de M. Yves Le Cabellec, maire, en présence des délégués des sections locales.

Etaient présents :

MM. Le Hyaric Roger, Guiloux Eugène, Cado Marcel, Couzic Francis, Le Goulven Joachim, Le Priol Albert, Méjean Emile, Scaviner André, Vétel Jo, Guillemot Roger, Bégot Louis, Février Samuel, Thomas Félix, Gabillet Albert, Le Nay Joseph, Padan Yves, Dihanet Jean, Jaffré Désiré, Podvin Maurice, Dinanquet Yves, Bihan François, Landay Georges, Le Cabellec Yves et de nombreux membres de la section locale.

Etaient excusés pour maladie : Le Ny Edouard, Péresse Guy, Inquel Désiré.

Etaient excusés pour voyage : le Général R. de Kersauzon, Le Carff Toussaint.

En l'absence du Président départemental, c'est Albert Le Priol, secrétaire général qui ouvrit la séance.

Après avoir salué les membres présents et excusé quelques malades ou empêchés, la discussion débuta sur la préparation du Congrès départemental

qui se tiendra à Le Fauouët, dans la salle Cornic-Le Meudec, le dimanche 30 Avril 1967.

Nos camarades, Maurice Podvin, Roger Le Hyaric, Georges Landay, Jean Dinahet, Désiré Jaffré, Samuel Février, Yves Dinanquet, apportèrent tour à tour leurs suggestions dont le bureau s'est inspiré pour décider les premières grandes lignes du X<sup>me</sup> Congrès.

## LES RAPPORTS D'ACTIVITE

Chaque secrétaire de section locale se doit d'établir un compte-rendu de l'activité de sa section au cours de l'année écoulée.

Ce rapport établi lors de l'assemblée générale de la section peut servir, en le comparant aux rapports des autres sections locales, à donner un nouvel essor à notre association.

## LES DECORATIONS

Chaque section locale devra fournir la liste de ses membres désirant être décorés.

La liste des décorés et les commandes de Médailles devront parvenir au bureau départemental, 22, rue Claire-Droneau à Lorient, **Avant le 15 Avril 1967**, afin de nous permettre d'effectuer les commandes d'achat en temps voulu.

## Décoration et conditions à remplir pour prétendre au port des rubans et médailles

Croix de Guerre 1939-1945 : avoir une citation homologuée attribuant la Croix de Guerre.

Croix du Combattant Volontaire - Médaille des Evadés : se reporter au N° 1 d'« AMI ENTENDS-TU ».

Croix du Combattant : être titulaire de la carte du Combattant.

Médaille du Combattant Volontaire de la Résistance : être titulaire de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

Médaille du Réfractaire : être titulaire de la Carte du Réfractaire.

Médaille du Déporté Résistant être titulaire de la Carte de Déporté Résistant.

Médaille du Déporté Politique être titulaire de la carte du Déporté politique.

Médaille de la France-Libre.

Médaille de la Résistance, etc...

Les prix de ces décorations s'échelonnent entre 15,00 Frs et 25,00 Frs. En groupant les commandes nous pouvons obtenir des prix plus avantageux.

Nous comptons sur la compréhension des responsables de nos sections locales, afin d'avoir une longue liste de camarades à décorer le 30 Avril prochain.

Nous vous communiquons quelques prix, au détail, et par unité, des principales décorations, ces prix ne sont fournis qu'à titre indicatif, car nous pourrions obtenir des prix inférieurs en cas de commandes groupées.

— Croix du Combattant Volontaire .....	14,85 F.
— Médaille du Combat. Volontaire de la Résist. ..	13,10 F.
— Médaille du Déporté, Interné Résistant .....	13,10 F.
— Médaille du Déporté, Interné Politique .....	11,25 F.
— Médaille des Forces Françaises Libres .....	18,20 F.
— Médaille du Réfractaire au S.T.O. ....	22,35 F.
— Croix de Guerre .....	11,75 F.
— Médaille des Evadés .....	9,00 F.

Si des décorations, ne figurant pas dans cette liste, seraient susceptibles de vous intéresser, veuillez nous les indiquer.



A l'issue de la séance de travail du Conseil Départemental, les participants s'apprennent à se rendre au Cimetière de PLOUAY

## NOS RÉUNIONS

### LE FAOUËT

Dimanche 16 Avril, à 9 h. 30, au Café Cornic-Le Meudec, à Le Faouët, réunion des Anciens Résistants de Le Faouët et des responsables de l'organisation du 10<sup>me</sup> Congrès Départemental.

### PONTIVY

La réunion de la section de Pontivy s'est tenue, Mardi 4 Avril 1967, chez Pierre Valy, Ancien Résistant-Déporté, en présence d'Albert Le Priol, Secrétaire départemental général et de Paul Savary, Secrétaire général de l'Amicale des Résistants Bretons de l'Île-de-France, assistés de Joachim Kerguen, Alfred Jacques, Jo Hamonic, respectivement Président, Secrétaire, Trésorier de la section locale.

La discussion se porta principalement sur le recrutement et l'organisation de l'Association dans la région pontivyenne, il fut décidé d'inviter tous les Anciens des Forces Françaises Libres, (F.F.L.), des Forces

Françaises Combattantes, (FFC) des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.), les Déportés Résistants, les Internés Résistants, les Réfractaires au Service du Travail Obligatoire, les Résistants isolés et en particulier toutes les personnes qui ont hébergé, nourri, ravitaillé, soigné des Résistants ou des aviateurs alliés, à assister à une prochaine assemblée générale placée sous le signe de l'**UNION DE TOUS LES RÉSISTANTS**, pour la défense du **DROIT A REPARATION** et pour faire mieux connaître **L'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE**, pour faire **RESPECTER SES IDEAUX**.

### LORIENT

Les membres de la section de Lorient-Lanester désirant assister au 10<sup>me</sup> Congrès Départemental de l'A.N.A.C.R. sont invités à se faire inscrire à la permanence, tous les samedis de 10 heures à 11 h. 30.

**Délai des inscriptions le 20 AVRIL 1967.**

### UN BEL EXEMPLE

Dans le courant de l'année 1966, la section de Lorient-Lanester a organisé une collecte de lots suivie d'une tombola locale dont les bénéficiaires ont été répartis en faveur des œuvres sociales de la section, du Comité Départemental (1.000 francs soit 100.000 anciens francs), de l'Association Nationale (500 F. soit 50.000 anciens francs).

Le Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R. félicite la section locale de Lorient-Lanester pour son beau geste de solidarité.

### GOURIN

La Section de Gourin de l'A.N.A.C.R. s'est réunie le 17 Mars 1967, et a élu le bureau suivant :

Président : BARIOU Jean, officier du réseau Vengeance.

Vice-Présidents : GUILLEMOT Jean ; GILLOU Jean ; FEVRIER Samuel ; COUGARD Raymond.

Secrétaire : JEGOU Jean-Louis domicilié à Kerbos en Gourin.

Secrétaire-Adjoint : PICAUD Jean.

Trésorier : VETEL Joseph.

Trésorier-Adjoint : MANACH

Membres du Bureau : COZIC Louis ; ROBIC Pierre, LE POU-LICHET Roger ; DINASQUET Yves.

La correspondance est à adresser au Secrétaire : JEGOU Jean-Louis, à Kerbos en Gourin.

### LIGNOL

Samedi 8 Avril 1967, à 20 h. 30, au Café Jean VELY, à Lignol, Assemblée Générale de la Section locale.

### INGUINIEL

Samedi 8 Avril 1967, à 20 h. 30, chez Julien CHAIME, à Poulgroix en Inguiniel, réunion des anciens résistants d'Inguiniel

## Amicale des Réfractaires au Service du Travail Obligatoire

Les membres de l'Amicale des Réfractaires sont invités à assister nombreux aux travaux du 10<sup>me</sup> Congrès Départemental de l'A.N.A.C.R. qui se tiendra à LE FAOUËT, le Dimanche 30 Avril, à partir de 9 h. 45.

Pour les décorations et le banquet, faites vous inscrire auprès des responsables locaux, délai des inscriptions, 20 Avril.

## Aux Anciens des 2<sup>me</sup> et 12<sup>me</sup> Bataillons F.F.I. du Morbihan

Nous recherchons les adresses des officiers ayant commandé les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> compagnies du 2<sup>e</sup> Bataillon F.F.I. du Morbihan (Bataillon Le Garrec), 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> compagnies du 12<sup>e</sup> Bataillon F.F.I. du Morbihan (Bataillon du Général de la Morlais), afin de nous permettre d'aider de nombreux F.F.I. à constituer leur dossier.

Ces renseignements devront être adressés au Secrétaire Départemental Général de l'A.N.A.C.R., 22, Rue Claire-Droneau, Lorient.

### EN BREF

● Notre camarade Albert UZEL, Tailleur au Resto en Bieuzy-les-Eaux a été victime le 14 Mars d'un accident de la circulation. Voiture hors d'usage, et blessures. Nous souhaitons un prompt rétablissement à ce camarade si sympathiquement connu.

● Le même jour notre camarade Henri Cadoux a été également blessé, aux avant bras, par la chute d'une verrière.

Nos bons vœux de guérison à cet ami.

## Premier Flash sur un premier Numéro

Pour marquer la parution du 1<sup>er</sup> Numéro « d'AMI ENTENDS-TU... » le bureau départemental de l'A.N.A.C.R. avait convié les ouvriers des « Editions et Imprimerie de Bretagne » à un Vin d'Honneur servi au Caté-Tabacs TANGUY, Rue Jules-Le Grand, à Lorient. Notre Association entendait ainsi marquer ses remerciements à l'adresse des ouvriers du Livre, typographes, linotypistes, metteur en page, qui par un labeur collectif ont donné à ce premier numéro une présentation agréable



Sur notre cliché : de gauche à droite André SCAVINER, les ouvriers invités, en bout de table Albert LE PRIOL et à sa gauche René CROUVIZIER, Roger LE HARIC, Edouard LE NY, Maurice PODVIN, Francis COUZIC et Roger GUILLEMOT  
Photo LE GUERNEVE.

Sur le Blavet, dans un site touristique de Bretagne  
**HOTEL DE LA VALLÉE**  
 CAFÉ - RESTAURANT - BAR  
 CONFORT TERRASSE  
**Léon QUILLERE**  
 56 - SAINT-NICOLAS-DES-EAUX Tél. 104

**MODALITÉS ET TARIFS DE PUBLICITÉ**  
 pour insertion dans le Journal "AMI ENTENDS-TU"

Format	Prix pour une insertion au cours de l'année	Prix pour 4 insertions dans l'année
Type n° 1 : 1/16 <sup>e</sup> de page	35,00 Francs	120,00 Francs
Type n° 2 : 1/8 <sup>e</sup> de page	60,00 Francs	220,00 Francs
Type n° 3 : Bandeau bas de page	60,00 Francs	220,00 Francs
Type n° 4 : 1/4 de page	100,00 Francs	300,00 Francs
Type n° 5 : 1/2 page	150,00 Francs	450,00 Francs
Type n° 6 : Page entière	250,00 Francs	750,00 Francs

**ORDRE D'INSERTION**

Nom de l'annonceur : .....

Adresse : .....

Texte de publicité : .....

.....

.....

Date de parution : .....

Numéro de page ou rubrique : .....

.....

**Bulletin d'Abonnement à « AMI ENTENDS-TU »**

M .....

Prénom .....

Adresse .....

souscrit un abonnement d'un an à « Ami Entens-tu »  
 — par versement à l'A.N.A.C.R. C.C.P. 1376-37 Nantes  
 — ou près Secrétaires de sections locales

**UN ANCIEN RESISTANT**  
 vous invite à déguster ses VINS  
 Demandez ses tarifs  
 Grands crus, Vins de Qualité — Prix incomparables  
**Paul SAVARY**  
 2, Rue Foucher-Lepelletier — 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

**LES LIVRES DE NOS COMBATS**

En notre N° 1 de Janvier 1967 nous avons présenté une liste de livres que nous recommandons à nos lecteurs.

Les deux auteurs des ouvrages ci-dessous dédicaceront leurs livres au cours du X<sup>ème</sup> CONGRES de l'A.N.A.C.R. à LE FAOJET, le 30 Avril 1967.

**Souvenirs**

**Les Patriotes de Bretagne**

Roger LE HYARIC

Un volume in-8° écu de 256 pages plus 8 pages hors texte .. 10 F.

Comment fut préparée et se déroula l'insurrection patriotique de Bretagne ? L'auteur, un des chefs F.T.P., le dit en s'appuyant sur des événements vécus, sur des témoignages d'anciens compagnons d'armes et sur des documents précieusement conservés. Le rôle considérable de la Résistance se dégage du récit, ainsi que la réponse à cette question qui fut fréquemment posée : Pourquoi les Allemands purent-ils tenir si longtemps dans certaines « poches » de l'Atlantique ?

Ce livre est un ardent hommage à tous les patriotes qui se battirent dans des conditions terribles, mais aussi une relation vivante des luttes qui font partie de la grande épopée de la Résistance.

**EDITIONS SOCIALES**  
 168, Rue du Temple, PARIS (3<sup>e</sup>)

Vous pouvez vous procurer ce livre en vous adressant aux responsables locaux de l'A.N.A.C.R.

**Les Talus de la Révolte**

par Bertrand LE BARILLEC

Cet ouvrage retrace la lutte engagée contre les Oppresseurs Nazis dans le SUD-FINISTERE, en particulier par le Maquis de ROSPORDEN. 30 hommes tombés les armes à la main, disparus ou fusillés, 12 civils tués, dont 2 femmes, 33 otages transférés à Lorient pour y être fusillés, une vingtaine de véhicules ennemis détruits ou récupérés, 150 à 200 Allemands mis hors de combat... Ce simple bilan indique éloquemment l'intensité de la bagarre !

L'auteur met en lumière les caractéristiques si particulières de la guérilla bretonne dominée par la nature même du bocage, vallonné et boisé à souhait, et par ces fameux talus, uniques au monde, qui devaient devenir la hantise des soldats feldgraus en 1944. Soulignant les difficultés multiples des Maquisards, il s'est attaché à analyser leurs sentiments si divers : angoisses, révoltes, découragements, enthousiasmes.

Edité à compte d'auteur, cet ouvrage de 230 pages avec gravures, peut être commandé directement à M. LE BARILLEC, Cité des Castors, 29-S ROSPORDEN — C. C. P. 2.454.86 Rennes.

Prix du livre : 10 francs (11 Francs franco).

**DEL COTO**  
 S. A. R. L. au Capital de 100.000 Francs  
 Rue Fulvy — Port de Pêche  
**LORIENT - Tél. 64.15.29**

**FRIGORIFIQUE**  
**ELECTRICITE — INJECTION DIESEL**  
**DISTRIBUTEUR « THERMO-KING »**

Peinture ASTRAL  
 Equipement groupe frigorifique pour camions  
 — Agence « BAROCLEM » —



Au Cimetière de PLOUAY, le Monument aux Morts de la Résistance  
Photo VALY — PLOUAY

**LE RENOUVELLEMENT  
DU BUREAU DÉPARTEMENTAL**

Les statuts de l'A.N.A.C.R. prévoient le renouvellement du Conseil Départemental, tous les 2 ans, le Bureau Départemental étant élu tous les ans, par les membres du Conseil Départemental.

Aucune nouvelle proposition n'ayant été formulée, le Conseil Départemental, compte tenu d'une démission et d'un décès a reconduit le Bureau élu le 3 Avril 1966.

**COMPOSITION DU BUREAU  
DÉPARTEMENTAL**

Président : LE NY Edouard,  
12, Rue du Burtul, Lorient.

Vice-Présidents : BEGOT Louis, GUILLEMOT Jean, JAFFRE Désiré, Doct. JAFFRE Victor, LE HYARIC Roger, LE CARFF Toussaint.

Secrétaire Général : LE PRIOL Albert, 22, Rue Claire-Droneau, Lorient.

Secrétaires : LE GUELLEC Jean-Jacques, QUILLERE Léon, QUEMENER Marie-Louise, PODVIN Maurice, LANDAY Georges.

Trésorier Général : PERESSE Guy, 70 bis, Rue Beauvais, Lorient.

Trésoriers : GABILLET Albert, COUZIC Francis, OLLIER Fernand, JAFFRE Gilberte.

Porte-Drapeau : MEJEAN Emile, Suppléant : GOUELLO F.

**LE JOURNAL  
DE LA RÉSISTANCE  
MORBIHANNAISE**

Le 3<sup>me</sup> point à l'ordre du jour concernait le journal de la Résistance du Morbihan

« AMI ENTENDS-TU »

dont le premier numéro a paru au mois de Janvier.

Albert LE PRIOL après avoir présenté rapidement le journal, donna la parole à Maurice PODVIN qui fut la cheville ouvrière de cette réalisation.

M. PODVIN devait s'étendre longuement sur la nécessité de ce journal qui sera le complément au journal mensuel de l'A.N.A.C.R. « France d'Abord »

L'organisation du financement par : Abonnement - Souscription et Publicité, fut longuement évoquée.

Aucune critique ne fut apportée sur la présentation et le contenu d'Ami Entends-Tu, tous étaient d'accord pour reconnaître l'effort accompli à l'occasion de la parution de ce lien si nécessaire pour faire mieux connaître le monde Résistant, pour faire savoir aux générations futures ce que fut la Résistance et ses combats.

Le Comité de rédaction d'Ami Entends-Tu fut chaleureusement félicité par toute l'assemblée.

Le N° 2 paraîtra au début du mois d'Avril 1967. Les articles, photos, compte-rendu de réunion etc... doivent parvenir à la Com-

mission de Rédaction, 22, Rue Claire-Droneau, à Lorient.

Chaque membre de notre Association doit se faire un devoir de s'abonner à AMI ENTENDS-TU. La modeste somme de 3,00 Francs est à la portée de tous nos adhérents.

Que nos secrétaires de sections collectent ces sommes et fassent parvenir le montant au C.C.P. 1376-37 Nantes avec l'adresse suivante : A.N.A.C.R. 12, Rue du Burtul, Lorient.

Pour une saine gestion financière de notre journal, l'objectif de 1.000 abonnés doit être rapidement atteint.

Pour couvrir les frais d'impression et d'envoi de ce journal, nous avons fait appel à la publicité. Si cet effort publicitaire a porté sur le commerce lorientais lors de la parution du N° 1, il doit se traduire sur l'ensemble du département et notamment sur les villes commerçantes du Morbihan.

\*\*

Après les questions diverses la séance fut levée à 11 h. 30, un cortège se forma précédé du drapeau départemental et de celui de la section de Plouay, il se rendit au Monument aux Morts de la Résistance. Un vin d'honneur offert par la municipalité fut servi ensuite dans une salle de la Mairie de Plouay.



Sur la place, près des vieilles Halles de LE FAOUET, la stèle de granit érigée à la mémoire de Jean-Corentin CARRE, dit « Le petit poilu du Fauoët » mort au champ d'honneur, le 18 Mars 1918, âgé de 18 ans et 2 mois

PORTRAITS — MARIAGES — FETES DE FAMILLE

**STUDIO D'ART**

**L. LE GUERNEVÉ**

12, Av. Anatole-France — LORIENT — Tél. 64-38-14

Travaux Industriels noir et couleur

Travaux Amateurs, livraison très rapide

POUR NETTOYER — POUR TEINDRE VOS VETEMENTS

Rapidité

Qualité

**TEINTURERIE**

**LORIENT - PRESSING**

10, Avenue Anatole-France

LORIENT

## LE CONGRÈS DE LE FAOUËT



C'est René CERF-FERRIERE, Président de l'Association, ancien Président du Groupe de la Résistance à l'Assemblée Consultative d'Alger, Officier de la Légion d'Honneur, Titulaire de la Croix de Guerre 14-18 et 39-45 et de la Médaille de la Résistance avec rosette, cofondateur du Mouvement "Combat", qui représentera le bureau National de l'A.N.A.C.R. à notre 10<sup>ème</sup> Congrès Départemental.

- 9 h. 45 : Ouverture du Congrès. — Discours du Président.
- 10 h. 15 : Lecture des rapports d'activité des sections locales, suivie d'un rapport sur notre journal départemental « Ami Entends-Tu ».
- 11 h. 15 : Questions diverses.
- 11 h. 45 : Fin des travaux. — Rassemblement pour se rendre à la stèle érigée à la mémoire de Corentin CARRE.
- 12 h. 00 : Dépôt de gerbe à la stèle érigée à la mémoire de Corentin CARRE.
- 12 h. 15 : Monument aux Morts des Guerres de 1914-1918 et 1939-1945. — Remise de décorations. — Dépôt de gerbe.
- 12 h. 45 : Dépôt de gerbe à la Plaque en mémoire des Martyrs de la Résistance, apposée dans la cour de l'Ecole Sainte-Barbe.
- 13 h. 00 : Vin d'Honneur.
- 13 h. 30 : Repas fraternel servi dans la salle du Congrès.

Au cours du repas, vote des différentes motions et discours de clôture, par le délégué du Bureau National.

NOTA. — Cet horaire et ce programme pourront subir quelques légères modifications.

Prix prévu pour le repas : 14,00 Francs. — Inscriptions à adresser chez Jean PICAUD, Place du C.M. à Gourin, AVANT LE 25 AVRIL 1967.

### MENU PREVU

ASSIETTE ANGLAISE  
COLIN MAYONNAISE (OU SAUCE HOLLANDAISE)  
LANGUE DE BŒUF SAUCE MADÈRE AUX CHAMPIGNONS  
NOIX DE VEAU ROTIE  
POMMES FRITES  
SALADE  
GATEAUX PATISSERIE  
CAFÉ — COGNAC  
MUSCADET — VIN ROUGE

## RESTAURANT CORNIC-LE MEUDEC

SALLE POUR NOCES ET BANQUETS

CUISINE SOIGNÉE

Rue des Cendres

LE FAOUËT

## LA RETRAITE DU COMBATTANT

### Son origine — Son esprit — Sa raison d'être

L'initiative en revient à un député des Pyrénées Orientales. C'était à l'époque où l'on discutait du traité de Paix mettant fin à la première guerre Mondiale, en 1919. Celui-ci avait pensé qu'à côté de l'examen des conditions de la Paix, il était nécessaire qu'entre alliés on s'employa d'une manière tangible à récompenser les Combattants de la Grande Guerre.

C'est ainsi que fut émis l'idée de cette pension interalliée du Combattant. Le projet échoua.

### Le Promoteur

Celui-ci déçu, déclara au cours d'une réunion organisée le 16 Mars 1920, à la Mairie du 10<sup>ème</sup> Arrondissement, qu'après avoir voté à l'unanimité une motion pour récompenser les combattants de la guerre, que toutes les souffrances consenties comptaient peu devant l'égoïsme féroce des **PROFITEURS DE PAIX**.

« On ne pense plus aujourd'hui qu'à s'installer dans la Paix, qu'à se dépêcher de réparer le temps perdu sans se soucier du sort de ceux qui ont tout donné pour retrouver l'honneur et la prospérité de la France. »

Pourtant, sous la pression des Associations d'Anciens Combattants qui ne se découragèrent pas de ce premier échec, une sorte de pension compensatrice fut attribuée à ceux qui avaient été obligés de quitter leur famille, d'abandonner leur travail, de perdre leur situation pour défendre la France et qui avaient combattu effectivement.

On désigna cette pension compensatrice sous le nom de :

### « Part du Combattant » puis de « Rente du Combattant »

C'est en 1930 que fut enfin votée la loi créant « L'ALLOCATION DU COMBATTANT qui prit plus tard la dénomination de RETRAITE DU COMBATTANT ».

En 1930, cette allocation ou retraite était fixée à 500 francs par an pour les combattants âgés de 50 ans et à 1.200 francs par an pour les combattants âgés de 55 ans.

On voit dans quelles proportions cette retraite, pourtant modeste à son origine, a été dévalorisée, 1.200 francs en 1930, correspondant à environ 700 francs 1967 soit 70.000 anciens francs.

D'autre part, l'âge de la retraite ayant été reculée de 50 ou 55 ans à 65 ans, leurs titulaires perdent, en fait, 10 à 15 ans de versement de la retraite et ce n'est pas tout.

Après avoir été supprimée lors de l'avènement de la V<sup>ème</sup> République, cette retraite a été rétablie, non pas dans les mêmes conditions qu'auparavant, c'est-à-dire : EGALITE POUR TOUS LES TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT, mais en attribuant **227,40 Francs** aux Anciens Combattants de 1914-1918 et **35,00 Francs** aux Anciens Combattants de 1939-1945 et cela par an lorsqu'ils atteignent l'âge de **65 ans**.

Ne peuvent recevoir la retraite à 33 points d'indice que les Combattants âgés de 65 ans, bénéficiaires, soit du fonds national de solidarité, soit d'une pension d'invalidité d'au moins 50 %.

La Loterie Nationale fut lancée dans le but d'alimenter la caisse de retraite des Anciens Combattants, il y a bien longtemps que les bénéfices énormes, réalisés par cette loterie, sont détournés de leur destination première, ils rejoignent les fonds recueillis par la VIGNETTE-AUTO, ceux-ci ayant été destinés précédemment pour la retraite des « VIEUX »... comme bien d'autres d'ailleurs... dans le gouffre insondable du budget.

### Conclusion

Tout cela est parfaitement injuste.

La création des lois sociales qui permettent aux travailleurs de bénéficier d'une retraite vieillesse, qu'ils constituent d'ailleurs, avec leurs versements joints à ceux de leurs employeurs, ne saurait en aucune manière éliminer le droit particulier et personnel qu'ont acquis les combattants à une compensation spéciale, en reconnaissance de leurs sacrifices.

LA RETRAITE DU COMBATTANT DOIT ETRE EGALE POUR TOUS LES COMBATTANTS DE TOUTES LES GENERATIONS DU FEU.

Albert LE PRIOL.

## L'HARMONIE MUNICIPALE DE LANESTER prêtera son concours au X<sup>me</sup> Congrès de l'A. N. A. C. R.



L'imposant ensemble de l'Harmonie Municipale de LANESTER lors d'un récent concert

L'Harmonie Municipale de Lanester, Société d'Education Populaire, fut créée en Avril 1958 ; c'est une société relativement jeune lorsqu'on sait que certaines sociétés musicales sont quelquefois centenaires.

Sa création a été la suite logique de l'ouverture en Septembre 1957 des cours de solfège, par la Municipalité de Lanester. La direction de ces cours avait été confiée à Monsieur GROLLEAU, qui devait devenir le directeur de l'Harmonie.

### UNE JEUNE ET DYNAMIQUE SOCIETE

Le but poursuivi par les dirigeants et le Conseil Municipal était de permettre aux Lanestériens d'acquérir une éducation musicale, et aussi de posséder une Société nécessaire pour rehausser l'éclat des cérémonies officielles et les fêtes de la Localité. Malgré des difficultés de tous ordres, surmontée grâce à la compréhension de tous, l'Harmonie donnait son premier concert quelques mois seulement après sa création. Ce fut un premier succès qui en appelait d'autres. Composée à ses débuts d'éléments d'âge scolaire, la Société s'est renforcée les années suivantes par la venue de musiciens plus âgés qui avaient abandonné la pratique instrumentale. Alors que les deux premières années, Monsieur GROLLEAU avait enseigné seul le solfège et la pratique des différents instruments, les années suivantes d'autres professeurs sont venus l'aider.

### UN PALMARES ELOQUENT

Chaque année la Société participe aux concours U.F.O.L.E.A., où elle recueille de nombreux prix tant en ensemble qu'en individuels. Elle organise également son concert annuel, au cours duquel est présenté le programme préparé et mis au point durant la saison hivernale. Ce concert est suivi par un nombreux public venu de Lanester et aussi des environs. En 1962, à Lorient, au Concours de la Confédération Musicale de France, la Société obtint un prix d'excellence avec félicitations au chef — et ascendance.

### A LE FAOÛET LE DIMANCHE 30 AVRIL 1967

C'est cette phalange de soixante musiciens formant un orchestre d'harmonie, que vous pourrez entendre le Dimanche 30 Avril, à Le Faouët, au cours d'un concert qui sera donné, sous l'égide de la Municipalité.

Ensuite elle interprêtera au cours de dépôts de gerbes, aux Monuments aux Morts, « LA MARSEILLAISE » et le « CHANT DES PARTISANS » à la demande du Comité départemental de l'A.N.A.C.R.

Nous ne doutons pas qu'un public nombreux assiste au concert donné par cet ensemble, dont la renommée s'étend au delà des limites de notre département.

## ATELIERS DU MEUBLE

57, Rue de Liège

4, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

**POUR VOS IMPRIMES**

adressez-vous à

**LA LIBERTÉ**  
*du Morbihan*  
QUOTIDIEN REGIONAL DU S.O.M.

**LORIENT**

Tél. **64.10.18**

## L'Assemblée Générale de la Section Lorient-Lanester de l'A.N.A.C.R.

Dimanche dernier s'est tenu dans les salons Le Bair à Lorient, l'assemblée générale des Anciens Résistants de Lorient et de sa région. La présidence de la réunion fut confiée à Roger Le Hyaric, alias Commandant Pierre ancien adjoint subdivisionnaire F.F.I. pour la Bretagne, assisté d'Albert Le Priol, président de la section locale, de M. Le Maux remplaçant M. André Le Corre, président local de l'Association des Français Libres, empêché, d'Edouard Le Ny, Président départemental de l'A.N.A.C.R., de Louis Bégot ancien F.N.F.L., et d'un représentant de la 2<sup>e</sup> D.B.

Après avoir rendu hommage aux membres de la section locale décédés au cours de l'année : MM. Pierre Kervran, Ange Monmarche, André Grelier, Félix Le Saux et Général Allard membre du conseil départemental et membre du comité d'honneur du conseil national, le président local fit un long exposé sur les activités de la section au cours de l'année écoulée.

### LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

C'est ainsi que les quelques 100 à 120 Résistants se trouvant dans la salle apprirent la parution du premier numéro du journal des Résistants morbihannais dont le nom « AMI ENTENDS-TU » rappellera à bien des clandestins leur lutte et fera savoir ce que fut leur combat, il servira nous en sommes sûrs à raffermir les liens existants entre tous les Patriotes du département.

Le 19 Juin la section a célébré à Port-Louis le souvenir des martyrs de la citadelle, le bureau exprime à ce sujet son regret de n'avoir pas vu au mémorial les représentants du comité du tricentenaire de Lorient car estime t-il le massacre de Port-Louis fait aussi partie de l'histoire de notre ville.

Le 24 Août la section locale a reçu à la mairie de Lorient en présence de M. Le Maire, les 50 adolescents de la colonie de vacances, ces 50 adolescents se composaient de 10 Allemands, 10 Roumains, 10 Tchèques, 10 Polonais, 10 Français qui apprirent à se connaître. Ils s'inclinèrent, lors des sorties organisées pendant leur séjour, sur les tombes des victimes du nazisme et firent un pèlerinage à Kerfany les Pins et au Mémorial de la Citadelle de Port-Louis.

A l'occasion du film « Paris brûle t-il » un comité d'entente des Résistants fut constitué, les anciens résistants souhaite voir s'instaurer une véritable union de tous ceux qui ont choisi le même combat pour le même idéal.

Enfin le bureau local a suggéré à la municipalité de donner le nom de place de la Résistance à la place se trouvant devant la mairie et de baptiser les rues des nouveaux quartiers des noms des lorientais héros de la Résistance, afin de rendre un suprême hommage aux libérateurs de notre département.

### LE BUREAU LOCAL

Avant de présenter la résolu-

tion qui fut votée à l'unanimité, l'assemblée renouvela sa confiance au bureau local dont voici la composition :

### COMITE D'HONNEUR

MM. Bégot Louis, Arnaud Emmanuel, Le Vaguerès Joseph, Maurice Jean, Le Moënic Louis, Le Du Théo, Docteur Jaffré Victor, Queudet Raymond.

### BUREAU LOCAL

Président : Le Priol Albert, 22, Rue Claire-Droneau, Lorient.  
Vice-Présidents : Jaffré Désiré  
Crouvizier René.

Secrétaire : Le Ny Joseph, 15, Rue Ingénieur Laubœuf, Lorient.

Adjoints : Landay Georges, Podvin Maurice, Péresse Guy.

Trésorier : Guillemot Roger, 4, Rue Benjamin-Franklin, Lorient. — Adjoint : Gabillet Albert, Lanester.

Membres : Le Ny Edouard,

Le Hyaric Roger, Scaviner André, Audo Ollivier.

Outre les personnalités déjà citées, nous avons noté la présence de MM. Carrion Roqué (commandant Icare) du XI<sup>ème</sup> Bataillon F.F.I. du Morbihan, Hélo Louis, ancien capitaine des Marins-Pompiers de Lorient, Jaffré Désiré, responsable de l'A.N.A.C.R. à Lanester et de nombreuses autres personnalités que nous nous excusons de ne pouvoir citer.

S'étaient faits excuser : MM. le Maire de Lorient, le Maire de Lanester, (Jean Maurice membre du Comité d'Honneur), le Conseiller Général Maire d'Inguiniet (Louis Le Moënic membre du Comité d'Honneur), Queudet Ramond membre du Comité d'Honneur, le lieutenant-colonel Morel Louis, etc...

BIJOUTERIE - JOAILLERIE - HORLOGERIE

CRISTAUX — PORCELAINES

ARGENT MASSIF ET METAL ARGENTE DE MARQUE

**EVENOU - KERDRÉHO**

60, Rue Maréchal-Foch - Angle Rue des Colonies

**L O R I E N T**

**Tél. 64-37-33**



Une partie des membres de la Section de LORIENT-LANESTER à la fin de la réunion annuelle — Photo LE GUERNEVE — LORIENT

## RESOLUTION

Les Anciens Résistants de Lorient, appartenant aux diverses familles spirituelle de la Résistance, à savoir : F.F.L., F.F.C., Déportés et Internés Résistants, F.F.I., R.I.F., Réfractaires, réunis en assemblée générale annuelle le 29 Janvier 1967, à l'appel de l'Association National des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.-C.R.), se voient une nouvelle fois dans l'obligation d'exposer leurs doléances fondées, non pas sur de nouvelles exigences, mais sur la stricte application des textes législatifs remis constamment en cause au cours de ces dernières années par le gouvernement.

A savoir :

1. — Le rétablissement de l'égalité des droits à réparation par la restitution de la même retraite à tous les titulaires de la carte du combattant (retraite supprimée par l'ordonnance du 30-12-1958 et rétablie seulement pour les combattants de 1914-1918 en 1961, ceux de 1939-1945 ne bénéficiant de celle-ci qu'à un taux bien inférieur) ;

2. — La levée de toutes les forclusions qui empêchent la reconnaissance aux combattants volontaires de la Résistance, Réfractaires et Déportés ou Internés, des titres auxquels ils peuvent prétendre et des droits qui en découlent ;

3. — L'application loyale et correcte du rapport constant institué par la loi du 27 Février 1948 entre les pensions de guerre et le traitement des fonctionnaires pris en référence, loi complétée par la loi de finances du 24 Mai 1951 et par celle du 31 Décembre 1953 ;

4. — Le rattrapage pour les pensionnés et retraités de guerre des sommes contestées par le décret du 26 Mai 1962 (9 % environ) ;

5. — Le retour aux dispositions de la loi de 1953 qui avaient fait la date du 8 Mai, anniversaire de la Victoire de 1945, jour férié et chômé comme le 11 Novembre (dispositions annulées par un décret de 1959) ;

6. — Le respect intégral du droit à réparation égal pour toutes les victimes du nazisme ;

7. — La suppression des contestations entraînant des rejets sans fondement ;

8. — La révision de tous les rejets d'attribution de cartes de Combattant Volontaire de la Résistance (C.V.R.), Réfractaires, Déportés, Internés, et Combattant au titre de la Résistance, pour dossiers incomplets ou présentant des cas susceptibles d'être retenus, l'extention aux Anciens Résistants de l'article A-140 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre permettant la présentation de dossiers pour faits nouveaux, l'application des dispositions concernant les bonifications pour les engagés volontaires (cas de tous les Résistants) et pour les combats particuliers (article A 119 du code) ;

9. — Le vote puis l'application de dispositions particulières en faveur des Patriotes n'ayant pas cotisé aux assurances sociales pendant l'occupation ils ont vécu en hors la loi (en marge des lois de Vichy), et perdent de ce fait le bénéfice à la pension de retraite pendant cette période ;

10. — La reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires qui ont participé aux combats en Algérie dans les zones opérationnelles.

11. — L'application de la loi interdisant le nazisme et ses activités.

MEMBRE INTERFLORA

# Les plus belles fleurs

## G. POIDEVINEAU

12, Place Alsace-Lorraine — LORIENT — Tél. 64-35-56

### TARIF DES PENSIONS AU 1<sup>ER</sup> MARS 1967

La valeur du point d'indice passe de 7,02 F. à 7,16 F.

#### PENSIONS DE VEUVES

Taux normal	.....	Indice 451,5	par an 3.232,76
Taux de réversion	.....	— 301	par an 2.155,16
Taux spécial	.....	— 602	par an 4.310,32
Majoration spéciale (veuves de Grands Invalides bénéficiaires de l'allocation 5 bis/b)	.....	— 140	par an 1.002,40

#### PENSIONS D'ASCENDANTS

A 65 ans (ou 60 ans et incurable)			
Taux entier	.....	— 220	par an 1.575,20
Demi-taux	.....	— 110	par an 787,60
Jusqu'à 65 ans.			
Taux entier	.....	— 200	par an 1.432,00
Demi-taux	.....	— 100	par an 716,00

#### RETRAITE DU COMBATTANT

Taux cristallisé 35 F. par an	.....	— 33	par an 236,28
-------------------------------	-------	------	---------------

#### PENSIONS D'INVALIDITÉ

Pension de 10 %	.....	— 42	par an 300,72
— 15 %	.....	— 63	par an 451,08
— 20 %	.....	— 84	par an 601,44
— 25 %	.....	— 105	par an 751,80
— 30 %	.....	— 142	par an 1.016,72
— 35 %	.....	— 166	par an 1.188,56
— 40 %	.....	— 189	par an 1.353,24
— 45 %	.....	— 213	par an 1.525,08
— 50 %	.....	— 236	par an 1.689,76
— 55 %	.....	— 260	par an 1.861,60
— 60 %	.....	— 284	par an 2.033,44
— 65 %	.....	— 308	par an 2.205,28
— 70 %	.....	— 332	par an 2.377,12
— 75 %	.....	— 356	par an 2.548,96
— 80 %	.....	— 380	par an 2.720,80
— 85 %	.....	— 361	par an 2.584,76
— 90 %	.....	— 368	par an 2.634,88
— 95 %	.....	— 370	par an 2.649,20
— 100 %	.....	— 372	par an 2.663,52
— 100 %	.....	— 372	par an 2.663,52
+ 1 degré (art. L 16)	.....	— 388	par an 2.778,08
et par degré en plus	.....	— 16	par an 114,56
Pension de 100 % + Art. 18	.....	— 465	par an 3.329,40
Pension de 100 % + 1 degré (Art. 16) + Art. 18	.....	— 485	par an 3.472,60
Par degré en plus	.....	— 20	par an 143,20



TÉLÉ - MÉNAGER

**Etablissements Francis TARDY**  
DISQUES — REPARATIONS TOUTES MARQUES

— 30 années de métier à « votre Service » —

34 - 36, Rue de Liège — LORIENT — Tél. 64-28-89

AMI, ENTENDS-TU...

## " La Brise "

qui t'invite à déguster sa bonne cuisine en bord de mer.

Repas — Banquets

Chez Georges JASSERON  
LORIENT-PLAGE

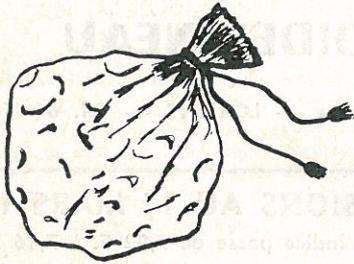
Prix étudiés  
Tél. 65-31-45

**Chambres** **Bar**

# Restaurant de la Gare

A. Salaun

**TÉL. 3** **56 - GOURIN**



# LA BOURSE DE DÉTENTE

### SOLUTIONS DES JEUX DE NOTRE NUMERO 1

En notre N° 1 de Janvier 1967 nous avons présenté le JEU des DEVICES. Les réponses exactes étaient les suivantes :

« FAIRE FACE » : Devise de Georges GUYNEMER.

« VAINCRE ET VIVRE » : Devise du Colonel FABIEN (Pierre George).

Il n'y a pas de gagnant à ce jeu. Au nombre des réponses, que nous avons reçu, un seul participant avait mentionné le nom de Georges GUYNEMER.

Mais il n'en est pas de même pour le jeu des CHARADES dont la solution était comme suit :

1<sup>re</sup> : (Ile) RE — (note) : SI — (groupe de vers) : STANCE.

2<sup>me</sup> : (traces) PAS - (P.T.T.) TRI — (Noël) : HOTTE.

Pour ce jeu 7 participants gagnent chacun un lot :

M<sup>me</sup> Chantal RIALLAND, à Lorient.

M. Emile JEGADO à Moustoir-Remungol.

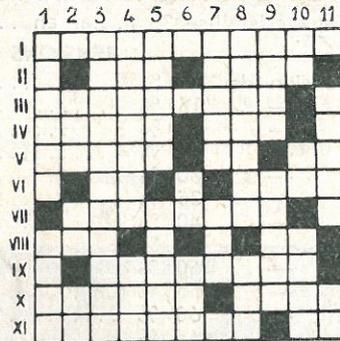
M<sup>lle</sup> Jacqueline LE GUEN, à Lorient.

M. Bernard PODVIN, à Lorient  
M. Gilbert LE BOULAIRE, à Hennebont.

M. Alain LE PRIOL, à Lorient.  
M. Joseph BOCHE, à Vannes.

Bravo à ces heureux gagnants et bon courage pour les prochains N°s « d'Ami Entends-tu... »

### MOTS CROISES



**HORIZONTALEMENT.** — I. Voyage non souhaité. — II. Perroquet — Enlevée et épousée par Héraclès. — III. Une des environs de Lorient servit de lieu de supplice sous l'occupation. — IV. Le Résistant l'était — Obtint. — V. Servait aux alliés pour le ravitaillement des Maquis — Pronom personnel — Adjectif possessif. — VI. Adverbe de lieu — Direction. — VII. Pas d'ici. — VIII. Début du chant des Partisans — Tête d'api. — IX. Une des missions du Résistant. — X. Personnes sèches et maigres — Prénom masculin. — XI. Drapeau — Conjonction.

**VERTICALEMENT.** — 1. Camp de déportation — Dans la main du Maquisard. — 2. Un peu de ravioli — Tête d'émule — Phonétiquement enlever. — 3. Il fallait en avoir pour prendre le Maquis. — 4. Ville très éprouvée en 1944 — Département. — 5. Avarie — Anagramme de Barde. — 6. A bon dos — Risqua. — 7. Propres aux oiseaux — Repose. — 8. Hydrocarbure liquide — Fin de Fard. — 9. Très petite île — Trouble de l'atmosphère. — 10. Voyelles — Tête de train — Pièce d'une serrure. — 11. Echelon dans la hiérarchie — Conjonction.

## ABONNEMENTS D'HONNEUR ET DE SOUTIEN A « AMI ENTENDS-TU... »

FEVRIER Samuel, Gourin .....	23,00 F.
LANNUZEL Georges, Muzillac .....	13,00 F.
JEGADO Jo, Quimperlé .....	13,00 F.
LE VISAGE Emmanuel, Locmiquélic .....	13,00 F.
LE BARILLEC Bertrand, Rosporden .....	10,00 F.
SCAVINER André, Lorient .....	10,00 F.
LE BOBINNEC Félix, Lorient .....	10,00 F.
ASSAIER Maurice, Lorient .....	10,00 F.
UZEL Albert, Bieuzy-les-Eaux .....	10,00 F.
CHENAILLER Maurice, Lorient .....	10,00 F.
LE TROHERE Désiré, Auray .....	5,30 F.
BOSSENEK Joseph, Plouhinec .....	5,00 F.
Madame LE GUEN, Lorient .....	5,00 F.
PUJOL, Châtellerault .....	5,00 F.
LE BOT Noël, Locmiquélic .....	3,00 F.
MOGAIN Anatole, Gâvres .....	3,00 F.
Madame TOUZLIAN Jeanne, Lyon .....	3,00 F.
MOLLO Joseph, Lorient .....	3,00 F.
LE BECHENNEC Pierre, Lorient .....	3,00 F.
NOUAIL Gabriel, Lorient .....	3,00 F.
LE CORRE Eugène, Lorient .....	3,00 F.
LE ROY Lucien, Larmor-Plage .....	3,00 F.
DURAND Edouard, Lorient .....	3,00 F.
LE DAIN Pierre, Plouay .....	3,00 F.
HELLEBERT Jean, Plouay .....	3,00 F.
LE BOULCH Jean, Plouay .....	3,00 F.
TALLEC Pierre, Plouay .....	3,00 F.
LE NAY Yves, Plouay .....	3,00 F.
LE NAY Joseph, Plouay .....	3,00 F.
HERTEAUX André, Plouay .....	3,00 F.
VALY Joachim, Plouay .....	3,00 F.
GUILLERON Albert, Plouay .....	3,00 F.
LOY Gustave, Plouay .....	3,00 F.
BEAUCHE Jean, Plouay .....	3,00 F.
FALHUN Alban, Plouay .....	3,00 F.
INQUEL Désiré, Plouay .....	3,00 F.
CHAURIS Marcel, Lorient .....	3,00 F.
LEANNEC Jean, Gourin .....	3,00 F.
HUGOT Christian, Gourin .....	3,00 F.
RIALLAND Chantalle, Lorient .....	5,00 F.
LE FRANC Elie, Lorient .....	3,00 F.
LE LAN Albert, Lorient .....	3,00 F.
TENNIER Yves, Gourin .....	3,00 F.
M <sup>me</sup> SALAUN, Gourin .....	3,00 F.
CHALME Célestin (Commandant Charles), Rennes .....	3,00 F.

(à suivre)

### CHARADES

Mon premier est au bout du doigt.

Mon second abrite les bateaux.

Mon troisième est un adjectif possessif.

Mon quatrième est au bout d'une canne à pêche.

Mon tout est un voyage de sinistre mémoire.

\*\*

Mon premier n'est pas dur.

Mon second est une plante.

Mon tout fut un héros de la Résistance.

### N O M S ET POINT COMMUN

En Juin et Juillet 1944, entre autres combats, la Résistance Morbihannaise livra 2 grandes batailles. Dans l'Est du département à Saint-Marcel et dans l'Ouest à Kervennec.

Chacun de ces lieux est proche d'une rivière.

— Quels sont les noms de ces deux cours d'eau ?

Le lit de chacune de ces rivières a un point commun Lequel ?

La grille correctement remplie et les réponses exactes aux charades et Point Commun vaudront aux participants 1 lot au choix : Disque, Livre, Apéritif, etc... (10 lots seront attribués par tirage au sort).

Réponses à adresser, 22, Rue Claire-Droneau, Lorient.

Le Directeur de la Publication :  
Edouard LE NY

Dépôt légal : 2<sup>me</sup> Trimestre 1967  
Edit. et Imprim. de Bretagne - Lorient